



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/01/2024

MAIRIE  
18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr  
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Etai(ent) présents :** Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. RUSE Serge, Mme VAUNE, Audrey, Mme FRANCOIS Vanessa, M. ROUY Christophe, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, M. DECLERCQ Ludovic, Mme COINTEAUX Chantal.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Absents : 1

Excusés : 1

Nombre de suffrages  
exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

**Etai(ent) excusé(s) :** M. DELIEGE Fabrice donne pouvoir à Mme DELORME Sylvie

**Etai(ent) absent(s) :** Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. CUNAT Damien

Demande de subventions + plan de financement  
construction halle des sports  
Délibération n°2024 - 01

Date de convocation  
25/01/2024

Date d'affichage  
06/02/2024

Considérant la nécessité de produire un plan de financement pour une demande de subvention,

Plan de financement Halle des sports

		Dépenses			Recettes
		HT	TVA	TTC	
Halle des sports		834 130,00 €	166 826,00 €	1 000 956,00 €	
<u>Subventions calculées sur le HT</u>					
DETR (village d'avenir)	40%				333 652,00 €
Département	25%				208 532,50 €
Région	6,3%				52 550,19 €
Agence Nationale Sport	6,3%				52 550,19 €
Agence de l'eau	2,4%				20 000,00 €
FCTVA (arrondi à 16%)					160 152,96 €
Fonds propres de la commune					173 518,16 €
Total	80%	834 130,00 €	166 826,00 €	1 000 956,00 €	1 000 956,00 €

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération, qui a été  
transmise en Sous-Préfecture  
et publiée le :

06/02/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à faire les demandes de subventions,

**ACCEPTE** le plan de financement,

**AUTORISE** le Maire à lancer l'opération.

Les sommes à engager ci-dessus seront inscrites au budget primitif 2024.

Signature du secrétaire  
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Bayon,

Le Maire

